

Zeitschrift: Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles
Herausgeber: Société Vaudoise des Sciences Naturelles
Band: 45 (1909)
Heft: 165

Vereinsnachrichten: Rapport des vérificateurs des comptes pour l'exercice 1908

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RAPPORT

des Vérificateurs des comptes pour l'exercice 1908.

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons vérifié aujourd'hui, en vertu du mandat que vous avez bien voulu nous confier, les comptes de notre Société pour l'exercice 1908.

Les pointages auxquels nous avons procédé nous ont convaincus que la comptabilité est tenue avec un ordre parfait.

L'examen des livres nous a suggéré, d'autre part, quelques remarques que nous nous permettons de vous soumettre.

Depuis 1907, les comptes de la Société présentent un déficit annuel de 2000 francs environ. Nous avons constaté que la réduction des frais qu'entraîne la publication du Bulletin, constitue l'unique moyen dont nous disposons pratiquement pour le faire disparaître, et nous nous demandons, en conséquence, s'il ne conviendrait pas de fixer à nouveau la somme affectée dans le budget à notre périodique, en tenant plus exactement compte de nos ressources actuelles. Nous vous proposons, en outre, afin d'assurer l'efficacité de cette mesure, soit de limiter le nombre des pages de chaque article, soit de faire supporter aux auteurs une bonne partie des frais d'illustration, qui chargent nos dépenses d'un poids très lourd.

Nous vous prions, Messieurs, d'adopter les comptes de 1908 et d'en donner décharge au comité, en remerciant M. Ravessoud, notre dévoué caissier, des soins qu'il apporte à la gestion des intérêts dont il a bien voulu se charger.

Lausanne, le 24 février 1909.

Les commissaires vérificateurs,

J. LARGUIER. — D^r BARBEY. — C. BIERMANN.

